

## FLASH FFAM N° 9 - Décembre 1998

Circulaire d'Information destinée aux administrateurs de la FFAM et aux responsables des Associations des Amis des Moulins

FFAM, 5 rue Villiot - 75012 PARIS - Tél. : 01 43 47 43 47

Télécopie : 01 43 47 41 24 - Minitel : 36-15 MOULINSINFO

### Le Mot du Président

Chers Amis,

A l'heure où j'écris cet éditorial, je m'aperçois que l'année 1998 touche à sa fin et je me dis qu'une année, c'est à la fois beaucoup et peu de chose. C'est pourquoi, nous devons éviter de perdre du temps pour des problèmes secondaires. Toute notre attention doit se concentrer sur la connaissance et surtout la sauvegarde et la promotion de nos moulins.

Nous avons encore franchi une étape en 1998 avec le recrutement d'un permanent qui, en l'occurrence, est une permanente en contrat emploi jeune. Christelle COUVREUX est donc la bienvenue, car avec le développement de la Fédération, le travail devenait à la limite du supportable pour nos deux secrétaires et les principaux responsables.

1998 a vu aussi la création de plusieurs associations d'Amis des Moulins. J'ai eu le grand plaisir de participer à l'Assemblée Générale constitutive de l'Association des Amis des Moulins du Lot-et-Garonne, transformation de la section du Lot-et-Garonne de GSO. Je remercie Michel PIERRE et son épouse du travail exemplaire qu'ils ont fait et de leur chaleureux accueil. D'autres associations sont en création ou ont demandé leur adhésion à la Fédération.

Enfin, grâce à vous, notre revue Moulins de France est sur la bonne voie. Nous atteindrons dès le 1er janvier les 1000 abonnements nécessaires à la poursuite de l'opération.

Après l'annonce de ces bonnes nouvelles, c'est avec grand plaisir que je vous souhaite à tous d'heureuses fêtes de Noël et une excellente Année 1999.

Bernard SAULDUBOIS

### Nouvelles de la FFAM

#### Les décisions du Conseil d'Administration du 5 décembre

Excellente séance de travail du Conseil du 5 décembre avec une quinzaine de participants malgré les sempiternelles grèves de la SNCF. Nous avons souhaité la bienvenue à Christelle COUVREUX, notre toute nouvelle animatrice de la Fédération qui participait à la réunion.

\* Présentation de notre animatrice Christelle COUVREUX. Elle est âgée de 26 ans ; elle est originaire de l'Anjou. Elle est titulaire d'une maîtrise d'Histoire Contemporaine et d'un DESS, Valorisation de Patrimoine Culturel et Développement local. Elle pratique l'anglais et l'espagnol et ses compétences en informatique s'étendent aux principaux logiciels nécessaires à son travail. Son expérience professionnelle correspond très exactement à ce que demande la Fédération : étude de projets, création d'expositions, relations de presse et relations publiques, recherche de financements, actions de communication, rédaction de brochures et conduite de visite. Elle a même réalisé un CD-Rom sur la gastronomie sar-

thoise, gage qu'elle a été confrontée aux techniques les plus avancées de la communication.

Son rôle sera, outre la direction du travail et du personnel administratif de la Fédération, de conduire à bien les projets décidés par le Conseil d'Administration, de coordonner toutes les actions de la Fédération et de faciliter les relations entre la Fédération, ses responsables et les associations.

\* Budget prévisionnel 1999. Il a été présenté par le Trésorier, Benoît LAURIOU. Établi sur les bases des comptes 1997 et 1998, il se monte à 875 000 F. Les modifications essentielles portent sur les frais de personnel, en raison de l'engagement de Mlle COUVREUX. La discussion a porté sur la réduction des frais et sur la recherche des financements complémentaires.

\* Congrès 1999. Il est organisé par Les Amis des Moulins de la Sarthe. Il se tiendra au Mans, les 23, 24 et 25 avril 1999. Le programme présenté par André COUTARD a été accepté : il présente une innovation par rapport aux éditions précédentes. Les visites de moulins se dérouleront le samedi et le dimanche sera réservé à l'Assemblée Générale et aux échanges entre les associations. Des visites et une conférence sont prévues le vendredi après-midi. Le nombre de participants sera, si nécessaire, limité à 150, pour des raisons d'organisation matérielle et de possibilités d'accueil.

Le dossier parviendra aux associations en Janvier

\* Journée des Moulins 1999. Elle est fixée au 20 juin 1999. La journée du Patrimoine de Pays, organisée par la FNASSEM et ses partenaires, notamment Maisons Paysannes de France, prévue initialement le 13 juin, se déroulera le même jour. Colette LARNAUDIE qui a participé à une rencontre avec les organisateurs le 10 novembre en a fait le compte-rendu. La FFAM garde son organisation et sa communication propre. Son sigle paraîtra sur l'affiche de la Journée du Patrimoine de Pays et ses documents mentionneront cette manifestation. Le Conseil a décidé de proposer aux associations et aux moulins ouverts une affiche, un dépliant et une jaquette. Le dépliant et la jaquette seront édités pour deux ans ou plus afin d'en réduire les coûts (en 1998 le dépliant a coûté 1,13 f et la jaquette 20 F). Les documents de promotion seront rédigés en janvier. Tous les documents seront distribués au Congrès. Les associations doivent recueillir rapidement les engagements et les communiquer à la Fédération.

\* Moulins de France : Monique CHASTEL a fait le point des abonnements. le 4 décembre, la FFAM avait reçu près de 700 abonnements. Plusieurs associations ont déposé des bulletins à la réunion. L'objectif de 1000 abonnements devrait être atteint sans difficulté. Mais la promotion de notre revue doit être poursuivie activement ; l'intérêt des relances a été fortement souligné. Tous les envois seront faits par le routeur de la Fédération depuis Paris. Les associations doivent fournir, pour le 20 décembre, la liste des abonnements gratuits qu'elles veulent envoyer aux personnalités et aux organismes du département avec qui elle sont en relation.

\* Agrément des associations nouvelles : Le Conseil a accepté l'adhésion de l'ADAM Lot-et-Garonne et de l'association des Amis des Moulins du Finistère.

\* Le Conseil a mandaté Michel Pierre, Président de l'ADAM du Lot-et-Garonne comme responsable de l'étude des picocentrales électriques et "homme-ressource" sur les turbines.

\* Le 5 rue Villiot est promis à la démolition. C'est la conclusion d'une réunion organisée par l'OPAC pour les locataires de cette vieille cité de Paris. Les travaux devraient commencer en septembre 2000. Nous avons donc deux ans pour trouver une nouvelle solution... ou être relogés.

NB : E-mail du Président : [bsauldub@club-Internet.fr](mailto:bsauldub@club-Internet.fr)  
Il attend vos messages.

## Nouvelles des Associations

### L'ADAM du Lot-et-Garonne

Issue de l'ARAM Grand-Sud-Ouest, dont elle était une section, elle a tenu son Assemblée Générale constitutive le 15 novembre, dans un moulin-auberge à Bajamont en présence d'une cinquantaine d'adhérents auxquels s'était joint le représentant du Conseil Général. L'assemblée a adopté les statuts, élu son Conseil d'administration, agréé le transfert des comptes de l'ancienne section à l'association, validé le projet associatif de l'association.

A retenir les trois mots clés, qui, selon Michel PIERRE, élu Président, doivent guider les 65 membres de l'association : Amitié, Convivialité, Solidarité.

Le Lot-et-Garonne voit actuellement fleurir les chantiers de restauration : au moulin à eau des Tours à Barbastre, Au Moulin à vent de Cuq, au Moulin à eau de Fauillet.

### Les Amis du Moulin du Finistère

Elle comprend une centaine d'adhérents, dont de nombreux propriétaires de Moulins. Elle vient de se réorganiser en tenant une Assemblée générale extraordinaire qui a porté à sa Présidence Benoît HUOT, de Brest. Son adhésion à la FFAM a été acceptée par le Conseil le 5 décembre.

ASMB : La mouture de la Paix, à Conssuegra Espagne. L'association de Sauvegarde des Moulins de Bretagne y a participé et nous a remis un dossier pour un voyage éventuel en octobre 1999.

### Touraine : soucis.

Le Moulin des Roches menacé par la voie TGV. D'autre part le projet de restauration du moulin-pendant de Ballan-Miré est toujours en instance.

### GSO : la restructuration

Conformément au programme prévu dès la création de l'ARAM, la mise en place d'associations départementales autonomes se poursuit : après l'association des Landes et celle de Lot-et-Garonne, c'est maintenant à la Charente de suivre le mouvement ; une réunion est prévue ; elle devrait aboutir rapidement à la mise en place d'une association départementale des Amis des Moulins de Charente (et éventuellement Charente Maritime). Cette région compte d'ailleurs un très grand nombre de moulins, en particulier des moulins à vent. Beaucoup d'entre eux se réduisent à une tour plus ou moins tronquée, dépourvue de mécanisme. Elle compte aussi un des quatre moulins construits en France à la fin du XXème siècle : le Moulin de la Pyramide à Vaux-Rouillac, appartement à notre ami Marc LÉCHELLE.

## Cherchons ensemble

### Les règles du jeu dans une entreprise... ou une association...

Bien souvent les problèmes qui surgissent dans une association ou une entreprise viennent du fait que **les règles du jeu ne sont pas claires et par là même pas respectées**. Une règle du jeu est un code de comportement qui permet aux membres de savoir ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire et les raisons objectives des sanctions éventuelles. Les règles du jeu ne concernent pas le travail des membres de l'association et ses collaborateurs : elles leur laissent toute initiative.

#### Règle "antiparanoïa".

"Ce n'est pas ma faute, si j'ai échoué, si je n'ai pas su faire, si je n'ai pas atteint mes objectifs".

"C'est la faute des autres : mes collègues, le président, la crise, le gouvernement, les autres organisations."

#### LE RÉEL NE SE DISCUTE PAS.

Nos échecs ont toujours une cause interne. La règle antiparanoïa, c'est chasser tous les mythes, c'est concentrer son énergie, toute son énergie à surmonter nos handicaps, à mettre en oeuvre tout ce qui doit permettre de réussir nos actions.

#### Règle du "droit à la non-compétence"

Chacun a le droit de ne pas savoir faire, de ne pas savoir assumer une tâche,

mais il a le devoir de le dire à celui ou à ceux qui comptent sur lui.

Par contre, le responsable a le devoir d'apporter son assistance, son appui à celui qui ne sait pas.

#### Règle de la "solidarité institutionnelle"

On se dévalorise en dénigrant sa "boutique". Nos concurrents sont à l'extérieur pas à l'intérieur. Notre combat, c'est le meilleur service aux propriétaires de moulins et non les guerres de religion dans l'association.

Chacun est un ambassadeur permanent de l'association ou de la Fédération.

La règle de la "solidarité dans les décisions" Tout doit être fait pour mettre en cause les décisions tant qu'elles ne sont pas prises, à condition de le faire avec des arguments. Tout doit être fait pour les mettre en oeuvre quand elles sont prises.

#### La règle du "respect des engagements"

Nul n'est obligé de prendre un engagement (à faire une tâche dans un délai donné).

Tout engagement doit être respecté.

Le non respect des règles du jeu entraîne logiquement la "mise hors jeu comme au football".

*Note : ces règles du jeu sont extraites des exposés faits à la session "Management" du CRECI - Rennes*

## PROVERBES

La terre n'est pas un don de nos parents. Ce sont nos enfants qui nous la prêtent.

*Vieux proverbe indien*

*Source : exposition au Moulin des Tours à Barbastre.*

Si tu veux aller vite et loin, n'attelle pas ensemble un boeuf et un chameau.

*Vieux proverbe arabe.*